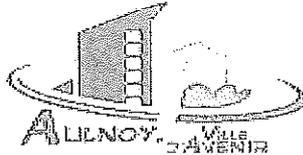


DEPARTEMENT
Nord

REPUBLIQUE FRANCAISE
=====
Liberté – Egalité – Fraternité

CANTON
Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE
Aulnoy-lez-Valenciennes



ARRETE DU MAIRE n° 2023-05-37-ST
Objet : Travaux radiotéléphonie en toiture

Nous, Laurent DEPAGNE, Maire de la Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté général de circulation en date du 8 mars 2000 modifié le 6 décembre 2017,
Considérant la demande de la société AXIANS SERVICES INFRAS NORD (36 bis route Nationale – 62580 Gavrelle – 03.21.15.28.80), en date du 24 mai 2023, de mettre en place des plaques de roulement pour l'utilisation d'une nacelle dans le cadre de travaux de radiotéléphonie sur le toit de l'immeuble 1 rue Paul Gauguin,
Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des personnes et des biens dans l'emprise d'intervention de la grue.

ARRETE

Article 1 : 4 places de parking seront interdites au stationnement au pied de l'immeuble 1 rue Paul Gauguin du 2 au 8 juin 2023.

Article 2 : L'accès à l'immeuble pour les résidents et usagers devra être maintenu.

Article 3 : Des panneaux de signalisation de type BK6D : Interdiction de stationner, seront installés par les Services Techniques Municipaux.

Article 4 : Le balisage de la zone d'intervention sera mis en place et sous la responsabilité de l'entreprise AXIANS ainsi que les plaques de roulement situées au pied de l'immeuble, chargée de l'exécution des travaux.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.